

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 FEVRIER 2017

24 conseillers présents sur 29 en exercice

L'an deux mille dix-sept, le mardi 14 février à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. ROUX, M. IGEL, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. HIRSCHHORN, Mme LEE, Mme GERARD, M. MENDES TEIXEIRA, M. PAULINE, Mme BÂCHEL (jusqu'au point 5.1), M. DUTHEY, Mme GATTO, M. COLOMBO, Mme MERIAUX, M. NOWICKI, M. BLANCMUNIER, M. SURGA, Mme EVRARD, Mme WILLEMIN, M. LIOUVILLE.

ETAIENT ABSENTS - excusés : – Mme SAINT MARD (procuration à M. HORY), Mme BREISTROFF (procuration à Mme CASCIOLA), Mme BÂCHEL (procuration à Mme VUILLEMIN à partir du point 5.2), M. HOUILLON (procuration à M. ROUX), Mme HETHENER (procuration à M. LISSMANN), M. FLONER (procuration à M. NOWICKI).

ETAIENT ABSENTS – Non excusés – Néant

Secrétaire de séance : M. CHRETIEN – Directeur Général des Services

Assistaient en outre à la séance : Mme BASTIEN, Mme ADAM, M. KUHN.

Date d'envoi de la convocation : 8 février 2017

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

M. CHRETIEN est désigné Secrétaire de séance.

M. HORY : Avant de commencer la séance, vous trouverez sur la table le point 5.2 – Urbanisme, qui est une simple approbation de la modification simplifiée n°19 du Plan d'Occupation des Sols. Je vous propose de l'ajouter à l'ordre du jour. Y a-t-il des questions, des personnes contre, des abstentions ? Adopté à l'unanimité pour ajouter ce point 5.2. Je vous propose d'adopter le procès-verbal du 13 décembre 2016.

M. SURGA : Monsieur le Maire, lors du dernier conseil, vous avez mis l'opposition au défi de trouver des communes qui avaient renégocié des emprunts. Donc, comme vous l'avez vu, cela n'a pas tardé, puisqu'en séance, par une consultation rapide, on a trouvé déjà un premier exemple. Force est de constater que vous n'avez pas dû beaucoup chercher avant de nous mettre au défi. Il y a de nombreuses communes qui ont déjà renégocié des emprunts à taux fixe, voire même des durées. Il suffit d'interroger les délibérations de conseils de ces dernières années pour le voir, ce sont même les maires eux-mêmes qui font cette démarche, qui prennent l'initiative et qui exposent la plupart du temps l'importance de la réduction des frais financiers pour le financement des investissements. Force est de constater qu'il n'y a qu'un seul maire qui prétend qu'on ne peut pas renégocier des emprunts et qui affirme dans ce domaine que l'opposition ne comprend rien. Alors, est-ce une accusation ? Qui a tort ? Qui a raison ? Je trouve qu'il y a aujourd'hui énormément d'exemples qui montrent que des renégociations sont possibles à l'initiative des maires. Et on peut lire qu'il n'y a aucune intention de la part du maire dont il est question, de renégocier un taux d'emprunt à 4,5% auprès du Crédit Mutuel qui est sa banque. Donc je donne deux exemples. Le premier, c'est COMBLOUX. Il y a trois prêts qui ont été renégociés avec le Crédit Mutuel. Qui est 1,5 millions. Ce n'est pas négligeable. Et on passe à des taux qui font 4, 3,65, on passe à 1,65. Et puis il y a SASSENAY qui est un autre exemple, où des taux qui étaient à 3,95, 4,28, 4,50, ont été ramenés à 1,20. Donc pour des durées qui sont de 9, 11 ans de durée restant à courir. Alors question, si on se met dans l'exemple de MARLY, où pour le NEC on a emprunté 2,5 millions, vous vous rendez bien compte du passage de 4,5 à 2 points de moins par exemple, ou 3 points de moins, on a vite de faire, compter facilement. 80.000 euros environ d'économie. 80.000 euros d'économie, ça fait 2 points de fiscalité pour MARLY. Alors si on ramène ça à 15 ans, ça fait encore davantage. Et pour conclure, vous allez dire « oui c'est loin, COMBLOUX, c'est loin, SASSENAY c'est loin, cherchez pas trop loin », en Moselle, il y en a également. Il se trouve que Monsieur le Maire de DIEUZE a renégocié avec le Crédit Mutuel et a obtenu satisfaction.

M. NOWICKI : Oui Monsieur le Maire, vous avez lancé un défi à Monsieur SURGA. Moi, vous m'avez lancé le même. Vous m'avez dit de trouver des communes qui renégociaient les taux. Alors je ne vais pas vous faire la lecture aujourd'hui des communes qui ont renégocié les taux, mais vous en trouvez énormément sur le Net. Enormément. En cherchant, je me suis dit bin je cherche aussi les communes qui n'ont pas réussi à renégocier. Et bin figurez-vous, j'ai trouvé la même que vous : SAINT MENGES. Apparemment ce serait la seule commune en France qui n'aurait pas réussi à renégocier ! Ou qui paraît sur le Net. Par contre, vous en trouvez à la pelle des communes. Alors on a cité des communes, vous en trouvez en Moselle, hein, c'est DIEUZE, c'est LUPPY, énormément. Alors moi, moi j'ai l'intime conviction Monsieur le Maire, c'est que vous, vous ne souhaitez pas renégocier ces taux-là ! Pour des raisons personnelles. Par contre, j'ai une autre conviction. C'est que cela est possible.

M. HORY : J'ai bien entendu ce que vous avez dit. Les réponses à vos assertions se retrouvent dans le compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2016. Vous m'expliquerez pourquoi METZ, MARLY, WOIPPY, par exemple, n'ont pas renégocié leurs prêts. Tout simplement parce que c'étaient des prêts, je le rappelle, faits sur le marché des collectivités locales et les villes que vous citez, ont des prêts faits sur celui des particuliers. Je vous dis que ce n'est pas possible parce que la renégociation et le rachat seraient onéreux, nous vous l'avons déjà démontré. Nous n'allons pas continuer à refaire le débat. Vous avez votre conviction. J'ai la mienne. Je vous propose d'adopter le compte rendu du 13 décembre 2016. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 - AFFAIRES FINANCIERES

1.1 - Vote par anticipation de crédits d'investissement 2017

Rapporteur : Mme CASCIOLA

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique ou le 30 avril l'année de renouvellement du Conseil Municipal.

En l'absence de son adoption avant le 1^{er} janvier, l'article L1612-1 du CGCT donne la possibilité à l'ordonnateur, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits d'investissement ouverts en 2016 s'élevaient à 1 629 919,42 € (dépenses réelles hors dette), ce qui permettrait d'affecter 407 479,86 € en section d'investissement avant l'adoption du budget 2017.

Considérant que le budget doit être adopté avant le 15 avril 2017 au plus tard et qu'il convient de lancer certains marchés de travaux et d'acquérir certains matériels, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à ouvrir des crédits au budget 2017 pour un montant total de 292 700 € pour les opérations suivantes :

- Etudes réhabilitation CSC La Louvière : 100 000 €
- Matériel pour la cuisine des maternelles : 600 €
- Matériel informatique pour la maternelle Henrion : 16 000 €
- Matériel armement police municipal : 500 €
- Bâtiment des associations : 50 000 €
- Chariot élévateur : 60 000 €
- Acquisition matériel espaces verts : 27 100 €
- Acquisition aspirateur serrurerie : 3 000 €
- Réhabilitation 3 courts de tennis terre battue : 15 500 €
- Acquisition véhicules : 20 000 €

DEBATS :

M. BLANCMUNIER : Merci Monsieur le Maire. Juste deux petites précisions en ce qui concerne les deux montants les plus importants. Le premier étant l'étude de réhabilitation de La Louvière pour 100.000 euros. Il s'agit d'une étude ? Est-ce que vous pouvez apporter des précisions ? Puisque le montant nous paraît important. Le deuxième point, c'est le chariot élévateur, dont le coût nous paraît élevé.

M. MAESTRI : Ces 100.000 euros concernent l'ensemble des frais d'études et des frais d'architecte que nous allons commencer à régler dans un temps relativement court. Ces frais sont importants parce que nous avons été obligés pour ce bâtiment de faire des études thermiques et autres, qui ont des coûts. Il s'agit de l'ensemble des études avant que nous commençons les travaux qui sont estimés à peu près à cette somme. Les frais d'architecte ne sont pas négligeables dans un dossier comme celui-ci.

M. HORY : Je vous rappelle que c'est une estimation. C'est ce qui se pratique dans les dossiers de réhabilitation. On parle d'une réhabilitation aux alentours de 1.500.000 euros.

M. MAESTRI : En général, les frais d'architecte se situent au-dessus de 10% sur 1.500.000 euros. Nous anticipons.

M. LISSMANN : Le montant pour le chariot élévateur est une estimation. Le chariot élévateur actuel est destiné à travailler en intérieur. Il n'est pas fait pour aller sur un mauvais terrain, pas vraiment prévu pour rouler sur la route, et il est à bout de souffle. Nous étudions différents systèmes pour que le nouveau matériel acheté soit plus polyvalent, qu'on puisse aller sur la route, sur les terrains près de la Seille, qu'il permette de décharger, charger des charges importantes, etc... Nous ne sommes pas partis pour acheter du neuf. Nous sommes en train de rechercher une belle occasion. Ce sera sans doute moins cher que la somme estimée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget des dépenses d'investissement selon les modalités ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES				
Article	Fonction	Opération	Libellé	Montant
2031	33	77	CSC La Louvière	100 000,00
2188	251	19	Matériel et mobilier scolaire	600,00
2188	112	190	Bureau de police	500,00
2313	025	211	Bâtiment des associations – HB 73	50 000,00
2183	211	19	Matériel et mobilier scolaire	16 000,00
2313	412	118	Tennis	15 500,00
21578	822	34	Matériel de voirie et atelier	63 000,00
2182	822	34	Matériel de voirie et atelier	20 000,00
21578	823	94	Espaces verts	27 100 ,00
			TOTAL	292 700,00

1.2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Mme CASICOLA

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales). La note de synthèse qui est parvenue à chaque conseiller en même temps que la convocation à la séance permettra aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Le conseil municipal

PRENDRE ACTE du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017,

AUTORISER le maire à joindre la note de synthèse concernant les orientations budgétaires.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

VILLE DE MARLY

RAPPEL DU CADRE LEGAL

Article L 2312-1 du CGCT : dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires.

Objectif : introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du budget 2017.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et réglementaire,
- L'impact de la Loi de finances 2017 sur le budget des collectivités locales,
- L'évolution de la loi NOTRE.

Le DOB annonce les principales orientations qui seront retenues dans le budget.

I – LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

(Données issues de la note de conjoncture de l’Insee d’octobre 2016)

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s’inscrire l’exercice budgétaire de l’année 2017.

Au printemps 2016, la croissance des économies avancées a été contrastée. Elle a déçu aux États-Unis mais s’est avérée plus vive que prévu au Royaume-Uni, en amont du vote décidant de la sortie de l’Union européenne.

De même, si le scénario d’une reprise qui s’auto-entretient a été confirmé pour la zone euro dans son ensemble (+0,3 %), l’activité française a marqué le pas (-0,1 %) après un début d’année dynamique.

Par ailleurs les incertitudes politiques se sont accrues et assombrissent les perspectives conjoncturelles européennes : le référendum britannique décidant du Brexit, la nouvelle vague d’attentats en France et en Allemagne, la difficulté à former un nouveau gouvernement en Espagne et l’échéance d’un référendum constitutionnel en Italie.

En France, la croissance serait modeste au troisième trimestre (+0,2 %) avant de s’élever au quatrième (+0,4 %). En moyenne sur l’année, elle serait comparable en 2016 (+1,3 %) à celle de 2015 (+1,2 %).

Une année électorale entraînant des incertitudes 2017 va être marquée par des élections présidentielles et législatives.

Ce contexte électoral particulier est certes peu favorable à des réformes de fond mais implique également de grandes incertitudes d’un point de vue budgétaire.

Les grandes lignes intéressant les collectivités locales du projet de loi de finances 2017 un temps envisagée, l’idée d’une loi de finances spécialement dédiée aux collectivités territoriales a été abandonnée.

Il n’en reste pas moins que le projet de loi de finances 2017 présenté en Conseil des Ministres le 28 septembre 2017 comporte un volet collectivités territoriales important à plusieurs titres.

Ce projet confirme qu’en 2017, les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche de réduction des dotations de l’Etat.

POUR MARLY : LE COUT DES MESURES IMPOSEES PAR L’ETAT DEPUIS 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Estimé 2017
Variation Dotation Globale de Fonctionnement	- 7 124 €	- 28 911 €	2 755 €	- 13 363 €	- 54 501 €	- 167 132 €	- 166 183 €	- 92 058 €
Variation Dotation de Solidarité Rurale	- 3 822 €	1 293 €	- 1 836 €	3 351 €	- 95 821 €			
Total annuel	- 10 946 €	- 27 618 €	919 €	- 10 012 €	- 150 322 €	- 167 132 €	- 166 183 €	- 92 058 €
Pertes cumulées par exercice budgétaire	- 10 946 €	- 38 564 €	- 37 645 €	- 47 657 €	- 197 979 €	- 365 111 €	- 531 294 €	- 623 352 €

CHARGES NOUVELLES IMPOSEES PAR L'ETAT

	2015	2016	2017
Nouveaux rythmes scolaires (charge nette)	177 809 €	183 437 €	195 000 €
Charges nouvelles – dépenses de personnel	64 200 €	11 300 €	131 300 €
Dont :			
Augmentation du point d'indice		11 300 €	16 300 €
Reclassement	64 200 €		90 000 €
Nouveau régime indemnitaire			25 000 €
Total charges annuelles	242 009 €	194 737 €	326 300 €

II – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Dans un contexte budgétaire contraint, toujours marqué par la baisse des dotations de l'Etat, par des dépenses nouvelles sur lesquelles nous n'avons pas ou peu de prise (normes, mesures salariales, transfert des compétences...) les orientations du projet de budget 2017 se déclinent selon les quatre axes suivants :

- **La maîtrise des dépenses de fonctionnement** est une priorité dans un contexte national de réduction des dépenses publiques et est rendue indispensable par la diminution des ressources provenant de l'Etat (baisse de la DGF notamment) tout en ayant pour objectif de maintenir des services publics de qualité ;
- **La préservation de la capacité d'autofinancement** afin d'investir sans recours à l'emprunt ;
- **Pas de hausse de la fiscalité en 2017**, dans le contexte de crise que nous connaissons, afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (part communale) dans le budget des ménages ;
- **La priorité donnée à l'investissement**, participant ainsi au dynamisme économique et dont une part importante sera consacrée au financement du centre socio culturel la Louvière, la mise en conformité d'une partie du réseau d'éclairage public de la ville et de l'informatique dans les écoles.

III – LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2017

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement

a. Impôts et taxes

La fiscalité locale :

En dépit de la non augmentation des taux décidés par la municipalité de Marly depuis 2014, les produits de fiscalité ont progressé de 2,45 % en 2016 (revalorisation des bases décidée par l'état, et variation physique grâce à l'augmentation du nombre d'habitants +1,45 %).

Partant d'une hypothèse d'une augmentation des bases pour 2017 (revalorisation par l'état +0,4 %) accompagné d'une stabilité des taux communaux, le produit des contributions directes est évalué à 4,186 M€.

Les dotations de Metz Métropole :

- L'attribution de compensation compte tenu des transferts de charges constatées devrait être de l'ordre de **573 000 €** (683 703 € en 2016) en attendant les travaux de la CLECT
- La dotation de solidarité communautaire est estimée à environ 280 000 € (284 008 € en 2016).

Les droits de mutation : Ils sont estimés à 230 000 € pour l'année 2017.

La taxe locale sur la publicité extérieure : le produit attendu s'élève à 60 000 €.

b. Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont évalués à 625 000 € compte tenu de l'évolution des tarifs des différents services municipaux (restauration scolaire, conservatoire, bibliothèque,...) et des évolutions des services (cantine des maternelles et périscolaire gérés par la ville à compter du 1^{er} janvier 2015).

c. Dotations et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement :

En forte baisse depuis 2014 (voir tableau page 2), son montant s'est élevé à 922 058 € en 2016, même montant que reçu en 1987. En raison de la baisse des dotations de l'Etat, la Dotation Globale de Fonctionnement 2017 est estimée à 830 000 € (-10 %) ! Soit une diminution de 92 058 € ce qui équivaut, si l'on décidait de compenser par l'impôt, à une augmentation de 2,3%.

Les attributions de compensation :

Le montant des compensations d'exonérations de fiscalité reversées par l'Etat est estimé au même niveau que celles perçues en 2016, soit 77 912 €.

Autres participations :

Celles-ci sont estimées à 270 000 € et comprennent notamment :

- Les prestations versées par la CAF
- Le remboursement des annuités d'emprunt de l'EHPAD
- Les remboursements des frais de scolarité des enfants résidant hors commune
- Et diverses autres participations

A fiscalité constante, de budget primitif à budget primitif (+DM), les recettes réelles de fonctionnement augmenteraient d'environ 1,43 % en 2017. Cela est dû notamment à l'augmentation forte de la population et la facturation (nouvelle) à Metz Métropole de l'entretien des zones d'activité économique.

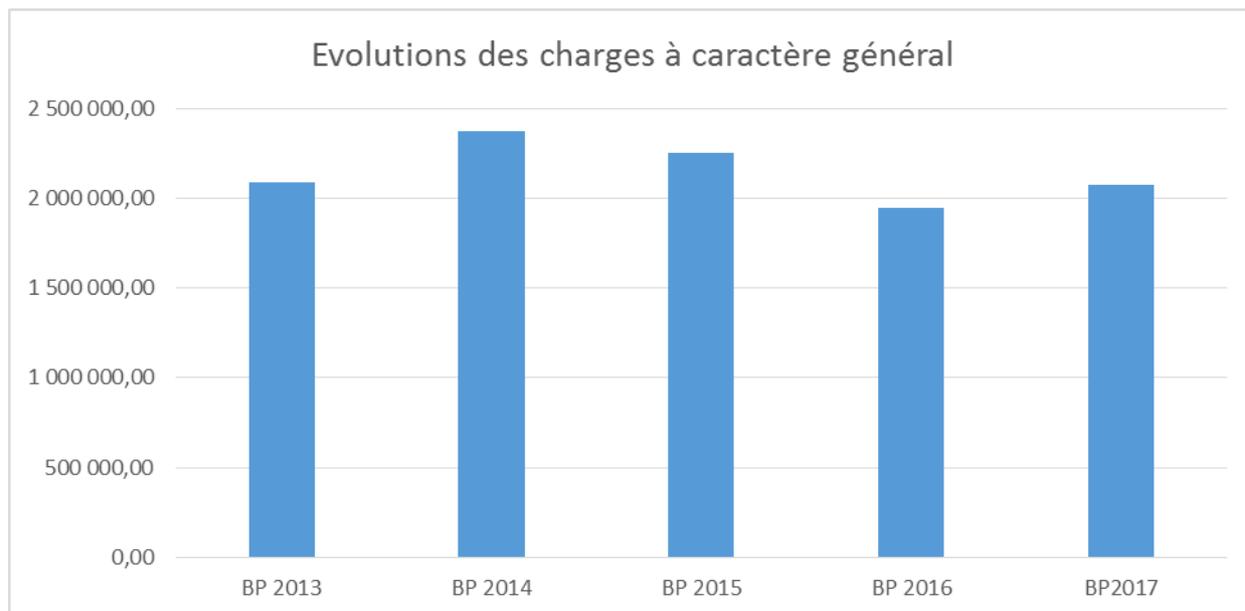
2 – Les dépenses de fonctionnement

a. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général devraient augmenter d'environ 6,3 % par rapport au budget 2016, sans toutefois atteindre le niveau de 2015, en raison notamment :

- Mise en place de la redevance spéciale par Metz Métropole : 24 500 €
- Fonctionnement du nouveau bâtiment des associations : 30 000 €
- Entretien des bornes incendies : 25 000 €
- Hausse des effectifs du périscolaire (compensé par les recettes) : 30 000 €

Et parce que le BP 2016 était atypique et ne peut être considéré comme une référence.



b. Les dépenses de personnel

A ce jour, la masse salariale brute, pour 2017, serait évaluée à 4 075 000 € soit en augmentation de 7,2 % par rapport au budget 2016.

Le personnel municipal est composé de :

- 90 agents titulaires
- 42 agents non titulaires

Ces agents occupent :

- 74 emplois à temps complet
- 58 emplois à temps non complet

Le budget prévisionnel 2017 intègre notamment les éléments suivants :

- Le reclassement imposé par l'état des catégories A, B et C au 1^{er} janvier 2017 et **l'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} février 2017 : 106 300€**
- Le nouveau régime indemnitaire également imposé : 25 000 €
- La prise en compte des effets de glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grade et les promotions internes
- Le recrutement d'un directeur au CSC La Louvière : 35 000 €

c. Les autres charges de gestion courante

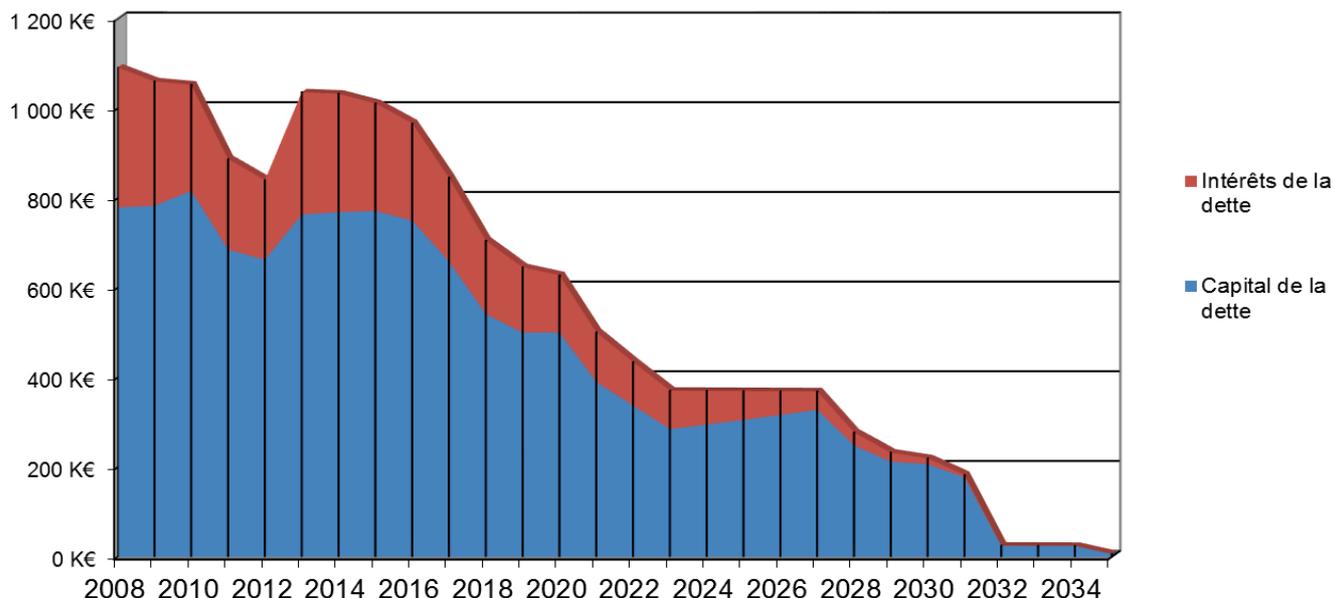
Les autres charges de gestion courante sont estimées à 998 000 € pour 2017 et comprennent notamment :

- Subventions aux associations
- Subvention au CCAS qui est en augmentation (230 000 € en 2017 contre 179 000 € en 2016)
- Participations SIAHS
- Participation auprès du Conseil Général pour la restauration scolaire dans les écoles élémentaires

Il est à noter que contrairement au choix d'autres collectivités, la ville de Marly n'a pas décidé de baisser le montant des concours alloués aux associations. Ce qui n'empêche pas une gestion au plus serrée.

d. Les charges financières

Les charges financières sont essentiellement constituées par les intérêts de la dette qui s'élèvent environ à 188 000 € pour 2017, soit **une baisse de 13,36 %** par rapport à l'année 2016.



e. Conclusion

Les dépenses de fonctionnement en 2017 devraient être en hausse de 7,37 % par rapport au BP 2016 en raison notamment de l'augmentation des charges de personnel dues à la décision de l'état. A noter la forte diminution des charges financières.

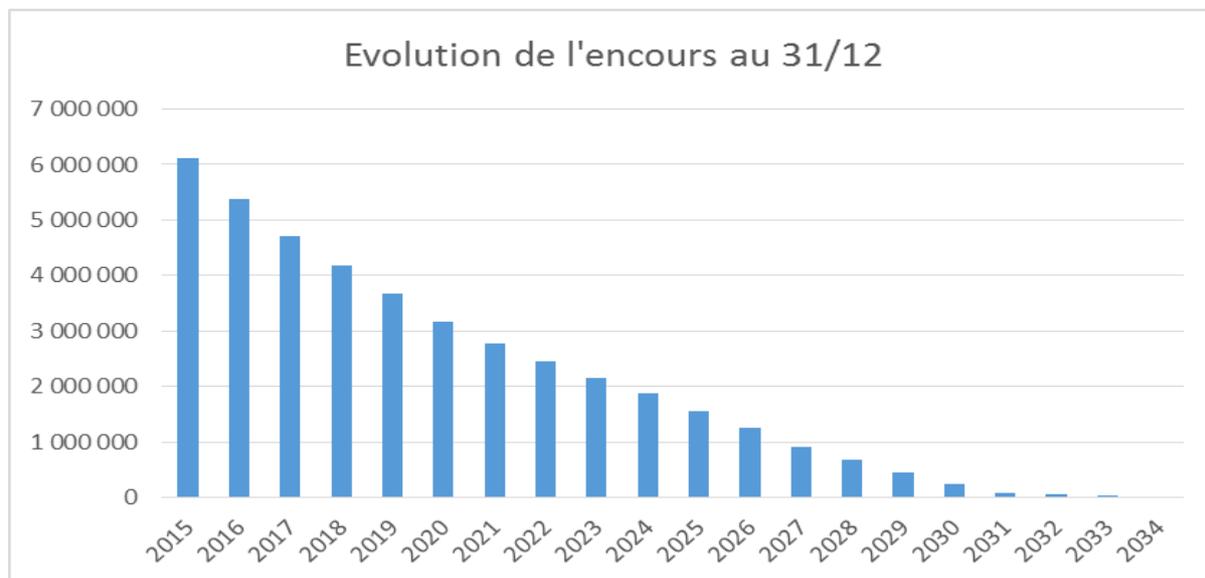
B. EVOLUTION DE LA DETTE et STRUCTURE

La dette de la ville se compose de 13 emprunts dont :

- 11 à taux fixe
- 1 variable indexé sur le Livret A
- 1 variable à barrière simple

L'annuité de la dette continue de baisser mais, lentement, ce qui impacte évidemment notre capacité d'investissement sans pour autant la neutraliser...

Le montant du remboursement du capital de la dette en 2017 s'élève à 658 000 €, soit **une baisse de 12,25 %** par rapport à 2016.



Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette s'élève à 5 376 317,64 € dont 438 000 € pour le PASA qui est remboursé par l'association de gestion du Val de Seille. Ce qui revient à un encours de dette de 4 938 317 €, soit un taux d'endettement de 483,63 € par habitant. Ce dernier est très inférieur à la moyenne des villes de taille comparable qui s'élève à 944 € par habitant en 2015.

Par ailleurs, la ville de Marly garantit 15 emprunts contractés entre 1987 et 1999 pour la réalisation de logements (montant de l'encours garanti : 4 327 773 €).

C. SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les recettes d'investissement

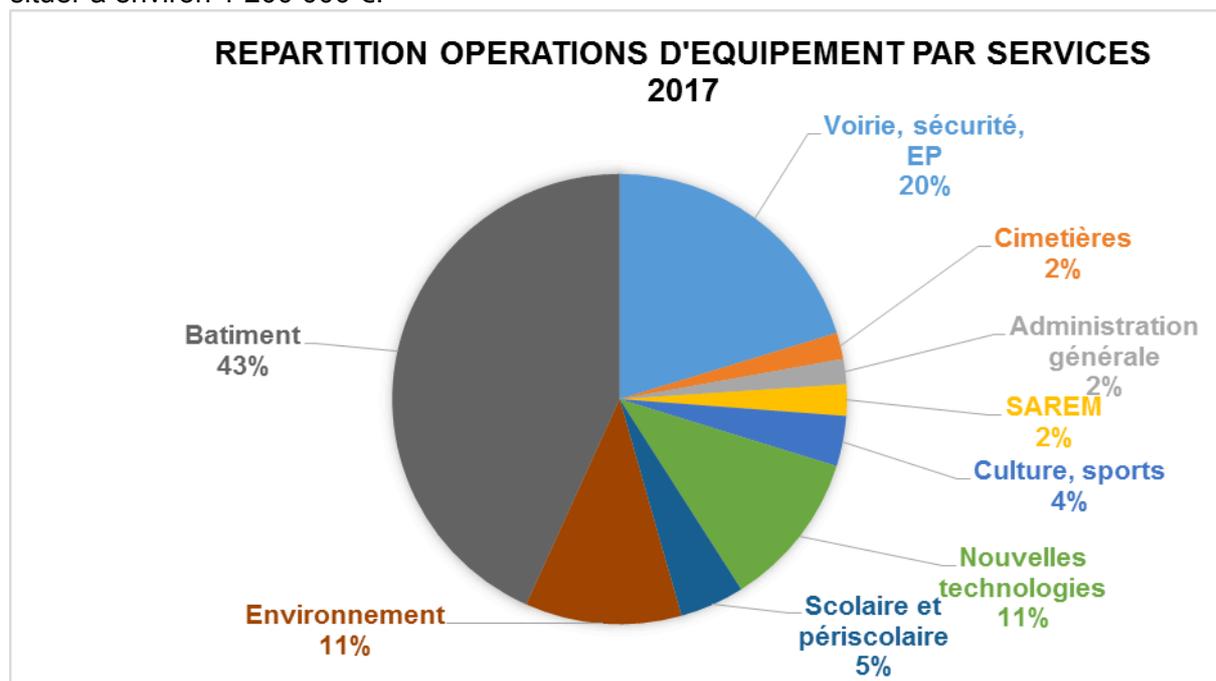
Les recettes d'investissement se composent :

- Des subventions
- Du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)
- De la taxe d'aménagement
- De l'autofinancement de la section de fonctionnement

Afin de permettre la baisse continue de l'endettement, le recours à l'emprunt ne sera pas sollicité cette année.

2- Les dépenses d'investissement

Le programme d'investissement relatif au BP 2017 est en cours d'élaboration et devrait se situer à environ 1 200 000 €.



Les principaux investissements envisagés sont :

- La réhabilitation du CSC La Louvière : 350 000 €
- Acquisition de matériel pour les services techniques (chariot élévateur, matériel de désherbage, tondeuse,...) : 130 000 €
- Les travaux de réhabilitation du bâtiment des associations : 120 000 €
- Poursuite du plan informatique dans les écoles, en mairie et dans les services extérieurs (réseaux, serveurs et ordinateurs) ainsi que la mise en place de la téléphonie IP : 150 000 €
- Travaux bâtiments communaux : 150 000 €
- Eclairage public : 55 000 €
- Travaux de voirie : 45 000 €
- Drainage Orée sud terrain parc J. JAURES : 35 000 €
- Participation au capital de la SAREM : 20 000 €
- Acquisition columbariums : 21 000 €
- Première phase d'installation d'un système de vidéo surveillance dans la ville : 20 000 €
- Acquisition de véhicules : 20 000 €
- Réfection 5 courts de tennis terre battues : 15 000 €

Cette année encore le contexte économique et budgétaire reste contraint par le désengagement de l'état, la dotation globale de fonctionnement pourrait encore diminuer de 10%.

Notre politique d'investissement doit avant tout reposer sur la rigueur et la prudence. D'autant plus que conformément à la loi NOTRE certaines compétences vont être transférées progressivement dès le 1^{er} janvier 2018. A ce jour nous ignorons encore les conséquences financières et l'impact sur notre fonctionnement. C'est pourquoi nous ne souscrivons aucun emprunt.

Néanmoins nous souhaitons continuer notre action de développement et d'amélioration de notre ville.

Le budget d'investissement de cette année 2017 sera essentiellement consacré à :

- La première phase de la **réhabilitation du centre socio culturel la Louvière**, lieu indissociable de la vie des Marliens
- **l'entretien de notre ville** par l'achat de matériel pour les services techniques
- la **réhabilitation d'un bâtiment destiné aux associations** de la ville
- la **sécurité** des citoyens (vidéo surveillance, armement de la police municipale)
- à **nos enfants** par la mise en place de réseaux et matériel informatique permettant d'offrir un enseignement moderne avec les outils d'aujourd'hui ainsi que l'installation de parcs de jeux dans la ville
- mais aussi, à **nos séniors** par la finalisation de la résidence leur étant destinée ZAC Paul Joly.

Cette année encore et conformément à ses engagements, l'équipe municipale réalisera ces investissements grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans recours à l'emprunt et sans hausse de la fiscalité municipale.

DEBATS :

Mme CASCIOLA : Mes chers collègues, vous avez certainement déjà pris connaissance et pu analyser le débat d'orientation budgétaire qui est joint à votre convocation de ce conseil municipal. C'est pourquoi je ne vous le lirai pas une seconde fois et me permets plutôt quelques précisions concernant nos choix d'orientation budgétaire. Je vais vous parler de la baisse des dotations de l'Etat. Depuis 2014, notre budget est fortement amputé en raison des baisses des dotations de l'Etat. Vous avez pu prendre connaissance dans le DOB du coût des mesures imposées par l'Etat. La dotation globale de fonctionnement ne cesse de diminuer et nous estimons qu'en 2017, nos pertes cumulées seraient de 623.352 euros depuis 2010, mais 575.695 euros depuis 2014. Cette diminution est un coup dur pour notre commune. D'autant qu'elle s'inscrit également dans un contexte d'augmentation des charges, aussi imposée par l'Etat et donc de nos dépenses, à savoir la réforme des rythmes scolaires qui nous coûtent cette année encore 183.437 euros, estimée à 195.000 euros pour 2017. Les dépenses de personnel, vous avez un graphique que vous pouvez consulter. Ces dépenses de personnel vont augmenter cette année de 106.300 euros pour notre seule commune, en raison de l'augmentation du point d'indice en février et du reclassement. Heureusement la politique de développement de notre ville engagée par notre municipalité permet de compenser ces fortes diminutions de recettes. L'augmentation de la population engendre aussi suffisamment de recettes pour rééquilibrer notre budget. Les efforts effectués : Encore cette année et tout en prenant en considération les contraintes budgétaires nouvelles, nous avons choisi de ne pas avoir recours à l'emprunt. Cela nécessite de continuer à contenir rigoureusement notre fonctionnement, même si les coûts augmentent. Notre ville verra sa charge financière diminuer de 13,36%. Pourtant nous ne négligerons pas les investissements nécessaires et nos engagements auprès de la population. Ce qui m'amène à vous expliquer nos projets et notre projet phare, nos axes prioritaires. Malgré ce contexte de rigueur, nous avons décidé de ne pas bloquer les investissements pour améliorer notre ville et le confort de vie de ces habitants par l'acquisition de matériel pour les services techniques, comme on l'a vu : chariot élévateur, matériel de désherbage, tondeuse ; par la réhabilitation du bâtiment des associations et par le plan informatique, afin d'offrir à nos habitants et écoliers l'accès aux nouvelles technologies indispensables aujourd'hui. Nous allons continuer le développement des réseaux de l'informatique, ordinateurs et serveurs dans les écoles, ainsi que la mise en place de la téléphonie IP. Mais notre projet phare sera le centre socioculturel La Louvière. Notre investissement majeur se fera dans la rénovation de ce dernier. Il nécessite de gros travaux de toiture, l'isolation de la toiture et de la dalle, de façade, crépis extérieur avec une isolation extérieure, les fenêtres, les portes extérieures, une partie de l'électricité passée aux leds, installation filaire également, réfection intégrale de la grande salle. Pour ce faire, un programme d'investissement sur trois ans sera nécessaire à hauteur d'environ 500.000 par an. Le choix d'un architecte est en cours. Comme vous pouvez ainsi le constater, notre stratégie budgétaire est uniquement fondée sur l'amélioration de notre ville, de son confort et du bien-être de ses habitants. Nous n'augmenterons pas les impôts, n'aurons pas recours à l'emprunt, maîtriserons les dépenses et continuerons à investir malgré tout pour préserver notre qualité de vie.

M. HORY : Comme vous avez pu le constater, Nathalie CASCIOLA n'a pas souhaité lire le document du débat d'orientation budgétaire que vous avez reçu. Il sera en ligne pour l'ensemble des habitants. Je voudrais remercier les services de la ville, Monsieur CHRETIEN, Véronique BASTIEN, les services financiers, toute la direction générale, l'Adjointe aux finances. Nos investissements seront de plus de 1.200.000 euros cette année. Les 1.500.000 euros pour rénover le centre La Louvière c'est sur trois ans. Nous le ferons sans avoir recours à l'emprunt, sans augmenter les taux d'imposition. Le débat d'orientation budgétaire est ouvert.

M. SURGA : Monsieur le Maire, il n'y a pas que les baisses des... je dirai donc... qui font des ...j'allais dire ... des trous dans votre budget qui sont imposées par l'Etat, mais il y a aussi, je dirai donc, les mesures que vous prenez qui grèvent votre gestion. Votre politique consiste à courir après une augmentation de la population et autre calcul de votre part est bien conduit à ne percevoir ni la dotation de solidarité rurale, ni la dotation de solidarité urbaine. D'ailleurs on le voit bien dans votre tableau, puisque c'est à zéro. Et ça, depuis 2014. Donc c'est bien votre politique qui est en cause sur la façon de gérer et notamment sur ce que ça entraîne comme rentrées ou non et vous allez encore me dire que c'est parce que il y a des calculs nouveaux, etc... Mais ceci étant, vous auriez pu anticiper. Anticiper ce genre de choses, quand vous savez pertinemment que les critères sont tangents et lorsque ces critères en question, vous savez pertinemment qu'ils évoluent comme vous le savez. Alors la course à l'échalote et bien vous l'avez perdue. Donc la maîtrise des dépenses de fonctionnement est bien une priorité. C'est écrit. Vous le dites. C'est bien de l'affirmer mais dans la réalité, nous constatons que vous allez augmenter les charges générales, à caractère général, de 6,3%, en prétextant que l'année précédente 2016 était atypique. Or, vous aviez vanté l'an dernier que vous aviez fait des efforts de baisse de charges et que ça allait continuer. Là, je constate que ça augmente. Donc c'est exactement le contraire qui est en train de se produire, vous êtes en contradiction avec vous-même. Alors nous n'avons toujours pas, en plus les frais de fonctionnement du NEC, puisque eux, pour le coup, ils doivent représenter un certain montant. Mais je pense qu'il est plus que temps, j'espère aujourd'hui avoir une information à ce sujet sur donc les coûts du NEC et aussi une possible mutualisation des coûts qu'on a déjà abordé plusieurs fois. Alors ces 200.000 ? C'est 300.000 ? C'est 400.00 que coûte le NEC ? Il faut nous le dire. Alors troisièmement, c'est aussi votre politique qui conduit à des augmentations d'imposition. Je dis bien des augmentations d'imposition. Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas, j'ai pas parlé du tout d'augmentations d'imposition car vous les camouflez en augmentations un peu souterraines, notamment c'était le cas dans la mandature précédente, vous avez donc diminué les abattements. Donc ça a pour effet d'augmenter l'assiette d'impôt et cette fois-ci, deuxième mandature, vous taxez la publicité, vous taxez aussi les consommations électriques. Certes vous n'avez pas modifié le taux mais tout est bon pour taxer par ailleurs, par-dessous le taux ou par-dessus ou par-dessous et comme tout le monde consomme de l'électricité, c'est bien facile. Rien que pour ces deux dernières taxes inventées par vous, par d'autres, mais en tout cas ici surtout, c'est près de 200.000 euros que vous allez probablement touchés, si c'est pas le bon de chiffre, vous me le donnerez et ça représente bien entendu des hausses déguisées, ça fait, vous l'avez donné d'ailleurs dans votre tableau, ça représente 5 points de fiscalité en plus. Quatrièmement, investir sans avoir recours à l'emprunt, oui effectivement avec 4,5% avec l'emprunt au Crédit Mutuel, c'est évidemment beaucoup trop cher. Pourtant les taux actuellement sont très bas. Or vous préférez emprunter pour augmenter vos recettes en taxant davantage les Marliens, plutôt que de baisser je dirais donc ces coûts ; les coûts, les charges, en diminuant donc le taux d'emprunt qui permettrait de financer vos investissements. Rentrez en réflexion là-dessus, vous verrez. Augmenter les impôts, c'est une bonne chose pour vous. Vous augmentez vos recettes, mais c'est tout à fait en accord avec le souhait des Marliens, puisque lorsqu'il s'agit bien entendu de déboursier, c'est pas uniquement le taux qu'il faut regarder, c'est également ce qui est véritablement payé. Et financer des projets avec des taux qui aujourd'hui sont inférieurs à 2%, vous comprendrez aisément que 2% c'est bien moins que n'importe quel taux d'imposition que vous allez imposer aux Marliens. Non seulement nous payons plus de taxes, mais en plus il nous faut payer des taux de 4,5% pour l'emprunt du Crédit Mutuel. Donc voilà. Donc votre gestion, si vous réfléchissez 2 minutes, vous pourriez optimiser les coûts bien entendu en abaissant un certain nombre de charges, charges à caractère générale, les taux d'emprunt, mais vous pourriez aussi financer donc à moindre coût et imposer un peu moins.

M. LIOUVILLE : Après avoir lu, relu votre document concernant l'orientation budgétaire 2017, j'avoue que je ne savais pas trop par quel bout le prendre car c'est un véritable document à charge contre l'Etat. Rien de trop nouveau, mais quand même. A la lecture de la presse quotidienne d'hier, j'avais, je pense, trouvé la clé d'entrée, c'est un document quasi pré-électoral. Mais comme nous sommes dans des orientations budgétaires pour la commune de MARLY, alors je me suis dit comment j'aurais aimé qu'il soit écrit. Alors j'aurais sans doute pas changé grand-chose sur le volet contexte international, national, effectivement là-dessus pas grand-chose à rajouter. Par contre concernant la réduction de la DGF qui n'est pas contestable, j'aurais souligné qu'on en était à la troisième de l'effort demandé par l'Etat aux collectivités locales, qui était le plan prévu pour la réduction des déficits publics, mais j'aurais indiqué quand même que l'effort demandé cette année était pratiquement de moitié par rapport à l'année dernière, conformément aux engagements du Président de la République lors du Congrès des Maires de France et là, c'est pas de la publicité électorale, puisqu'il ne se représente pas à l'élection présidentielle. Concernant ce que vous appelez « Charges nouvelles imposées par l'Etat », je n'ai pas les moyens de vérifier les chiffres donc je les accepte comme tels, mais j'aurais aimé une autre présentation que je vous demande. Par exemple sur le périscolaire. J'aurais aimé un tableau qui indique le nombre d'enfants, le volume horaires que cela représente, ainsi que le coût pour la collectivité avant la réforme parce qu'il y avait déjà du périscolaire et aujourd'hui le nombre d'enfants qui a augmenté, si mes sources sont bonnes, ainsi que le volume horaires que cela représente et les aides de l'Etat promises, même si peut-être elles ne sont pas toutes payées, ça vous me l'auriez dit, mais on va dire qu'ils les paieront quand même. Ce qui donnerait effectivement la charge réelle pour la collectivité, et comme il y a plus d'enfants, je pense que c'est important pour nous, comme pour la population, de connaître le coût réel par enfant parce que c'est un choix, mais c'est important de le savoir avant et après la réforme. Donc merci à l'occasion de nous donner ce tableau. Concernant toujours dans les charges nouvelles, pour le personnel, que vous soulignez à plusieurs reprises du document, moi je l'aurais présenté de manière un peu moins négative que vous ne le faites parce qu'il me paraît quand même, après un certain nombre d'années de non augmentation, juste que les bas salaires soient réévalués, et ça me paraît une juste contribution de la collectivité pour nos agents même si effectivement cela a un coût. Enfin pour terminer sur ce point, j'attends toujours un tableau, un de plus, mais je vous l'avais déjà demandé, qui mettrait en parallèle la baisse réelle des dotations de l'Etat, ce que vous ne manquez pas de faire à plusieurs reprises, que je ne conteste toujours pas, bien évidemment, mais les aides apportées par l'Etat sur l'ensemble des projets sur d'autres dotations, à la fois sur notre collectivité, mais aussi pour information de ce que l'Etat donne à l'agglomération qui va bientôt s'appeler Métropole, et qui aura une augmentation plus importante des aides de l'Etat, qui a des répercussions positives pour notre collectivité, car comme vous le soulignez dans votre document, mais ce n'est pas écrit en gras comme pour les baisses, je vous cite : « le projet de loi de finances 2017 comporte un volet collectivité locale important à plusieurs titres », c'est vrai. J'ai d'ailleurs ici un communiqué du Ministère de l'Aménagement des Territoires à des collectivités locales relatif au soutien à l'investissement local, sur ce point nous sommes d'accord, mais je l'aurais souligné davantage. Pour le reste, ce sont des intentions qui méritent d'être confirmées dans le prochain budget, correspondent à vos choix. J'en partage certains, comme la vidéosurveillance, la rénovation de La Louvière. Concernant l'endettement, rappelons que c'est une photographie à l'instant « T » et qu'effectivement elle peut varier en fonction des besoins même si pour l'instant vous dites que vous n'emprunterez pas. Je regrette que dans les orientations, il y a une absence sur tout ce qui est la partie sociale, concernant les demandeurs d'emplois, personnes âgées. Que ce soit absent du document, mais peut-être que dans le budget on aura quelques pistes. Comme je l'ai dit, nous verrons donc dans ce budget la réalité de vos efforts, donc j'attends les documents souhaités, ainsi que celui, mais je l'avais déjà dit la dernière fois, mais ça a été repris, concernant le fonctionnant du NEC, car il ne s'agit pas comme je le redis, pour ma part, de mettre en cause les efforts notamment en matière culturelle, mais bien de connaître le niveau réel que cela représente, parce qu'effectivement, cela participe à l'attractivité et je crois que c'est important de savoir que des choix peuvent être effectivement partagés. C'était aussi dans notre programme. Merci.

M. BLANCMUNIER : Une petite remarque sur la forme, sur la présentation. La taxe sur la consommation finale d'électricité dont parlait Monsieur SURGA ne figure pas dans les orientations du budget. Alors c'est volontaire ? Est-ce un oubli ?

M. HORY : Vous êtes un jeune élu. C'est un débat d'orientation budgétaire. Nous n'avons pas tous les éléments, nous ne sommes pas à l'adoption du budget.

M. BLANCMUNIER : Il se trouve que nous avons des éléments.

M. HORY : Ravi que vous en ayez. Parfait. Je ne sais pas d'où vous les sortez. Nous ne les avons pas.

M. BLANCMUNIER : D'accord, vous avez donc répondu à cette question. L'autre question peut-être aussi naïve, en ce qui concerne l'évolution des charges à caractère général et votre tableau, vous comparez les budgets primitifs. Est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux et plus précis de comparer le dernier et le budget primitif pour 2017, pour lequel on est en train de discuter, avec des comptes administratifs, des comptes arrêtés et précis. Ça serait plus parlant, parce que là, si c'est des projets, disons un peu fantasques, où il peut arriver qu'on fasse des erreurs dans un projet, comparer un projet final avec un projet à venir, avec des projets antérieurs qui sont fallacieux, ce serait peut-être plus judicieux. Ça c'est une remarque.

M. HORY : Il y a une erreur récurrente de votre groupe d'opposition d'essayer de comparer des budgets primitifs et des comptes administratifs. Cela a été les cas tout au long de ce mandat, et même du mandat précédent. Si vous voulez vraiment faire de véritables comparaisons, il conviendrait plutôt de comparer le compte administratif 2015 avec le compte administratif 2016. Nous sommes effectivement avec le DOB plutôt dans les intentions avec des chiffres et des orientations que nous souhaitons mettre en place. Nous voterons le budget d'ici le 15 avril, lors d'une prochaine séance de conseil municipal. Encore une fois, les intentions (DOB) et le budget ainsi que le compte administratif comportent quelques fois des modifications, parce qu'il y a de bonnes et de mauvaises surprises. Ce soir, nous sommes au débat d'orientation budgétaire. Il y a de par la loi NOTRe quelques éléments financiers à vous donner, mais nous sommes plutôt dans les intentions et les grandes orientations. Vous aurez le détail d'ici le 15 avril et fin mai, nous aurons le compte administratif 2016 qui constatera ce qui a été effectivement réalisé l'année précédente. C'est le rythme budgétaire des collectivités locales : DOB puis Budget, puis Compte Administratif.

M. BLANCMUNIER : Je continue sur cette remarque. Votre réponse ne me satisfait pas puisqu'on parle des intentions de 2017, j'avais bien compris puisque c'est un budget primitif. Pourquoi ne compare-t-on pas ce budget primitif avec le compte, avec des ... pas les intentions de 2016 mais ce qui a été effectivement exécuté. Je veux dire, si on fait un projet de vacances...

M. HORY : Mais nous n'avons pas encore les chiffres, l'Etat nous enverra dans la deuxième quinzaine de mars les dotations que nous allons recevoir. Je vous rappelle que nous avons reçu une notification de dotations en mars 2016 et en décembre, nous avons été amputés de 100.000 euros. Nous faisons maintenant un budget avec les incertitudes fiscales et financières de l'Etat. Nous essayons d'avoir une idée de la situation, mais ce n'est pas évident. J'accepte votre remarque puisque vous êtes un jeune élu, cela fait à peine votre deuxième conseil municipal. Ne vous inquiétez pas, vous allez apprendre.

M. BLANCMUNIER : Je ne suis pas inquiet, mais ma réflexion reste valable pour l'année 2015, 2014 et 2013, pour lesquelles on a le compte administratif. Vous êtes d'accord.

M. HORY : C'est une remarque ? Vous voulez que l'on fasse une séance sur l'évolution des comptes administratifs 2013, 2014, 2015 ?

M. BLANCMUNIER : Non, c'était juste une précision. Mais j'ai d'autres remarques sur les principaux investissements qui sont envisagés. Est-ce que je peux continuer... Alors en ce qui concerne la sécurité, et les investissements qui correspondent aux problèmes de sécurité de MARLY, vous entamez la première phase d'installation du système vidéosurveillance. Or, c'est quand même étonnant parce que lors de votre campagne électorale de 2014, vous aviez promis de multiplier à souhait la vidéo-protection sur tout l'espace public. C'était une priorité pour vous. Et finalement, on démarre aujourd'hui par une somme de 20.000 euros qui paraît peut-être réduite par rapport à l'engin que veut acheter Monsieur LISSMANN. C'est trois fois moins important. Je voudrais à ce sujet aussi préciser qu'il existait une prime du Ministère de l'Intérieur qui permettait de...

M. HORY : Cela tombe bien. Lundi nous avons reçu la réponse de l'Etat qui estime que MARLY n'est pas prioritaire sur la vidéosurveillance. Nous allons l'installer sur nos fonds propres. Monsieur LIOUVILLE, vous avez une réponse sur les aides de l'aide en ce qui concerne la vidéosurveillance et les caméras.

M. BLANCMUNIER : Alors si MARLY n'est pas prioritaire, c'est peut-être parce que...

M. HORY : Parce que c'est une ville où il fait bon vivre en sécurité, il y a moins de priorités qu'ailleurs. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de souci.

M. BLANCMUNIER : Ce qui me permet de rebondir sur la sécurité et sur la délinquance. Alors j'ai une question précise à vous poser. Est-ce que vous recevez mensuellement ou trimestriellement, je ne me souviens plus, un état de la délinquance, qui est fait à partir des statistiques de la police nationale ? Normalement qui vous sont envoyées parce qu'il existe des commissions départementales de la

sécurité et le Préfet, le Sous-Préfet et les maires des communes pour le secteur qui les concernent, reçoivent le détail de la délinquance totale et de la délinquance de voie publique.

M. HORY : Nous l'avons annuellement.

M. BLANCMUNIER : Vous l'avez annuellement ?! Ce qui est étonnant parce que vous pourriez peut-être demander pour l'avoir trimestriellement. Et est-ce que vous communiquez cet état à la police municipale ?

M. HORY : C'est la police municipale qui reçoit les états et me les communique. Je vais vous expliquer comment cela fonctionne. La police nationale a en charge les cambriolages, la délinquance, etc... qui n'est pas de la compétence de la police municipale, celle-ci travaillant plutôt sur les incivilités, ce sont deux domaines différents. Elles essaient de fonctionner ensemble. Il se trouve que la police nationale, de METZ plus particulièrement, ne nous informe pas toujours de façon exhaustive de ce qui se passe sur la commune. La police nationale basée à MONTIGNY, géographiquement proche, nous permet d'avoir quelques renseignements. Souvent nous apprenons bien tardivement qu'un problème a eu lieu, sauf quand les citoyens nous le font savoir. Ceci étant, je voudrais féliciter la police municipale qui récemment, par ses investigations, a appréhendé un monsieur qui sévissait dans MARLY et qui a crevé plusieurs dizaines de pneus dans la ville. Je rends hommage à son responsable qui a eu l'intelligence de trouver ce monsieur en pleine action. Revenons au débat, nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire. Vous devez faire des propositions. La proposition que vous pourriez faire, si j'entends ce que vous êtes en train de dire, c'est de mettre par exemple des caméras dans toute la ville. Sachez que MAIZIERES le fait. Cela coûte 500.000 euros. Sans le câblage ! Il faudra calculer le financement alors que l'Etat ne veut pas vous aider. Vous pouvez aussi dire qu'il faut augmenter le nombre de policiers municipaux. Un policier municipal, charges comprises, c'est 45.000 à 50.000 euros à l'année. Comment faire ? J'entendrais vos propositions. Mais attention, il faudra les chiffrer. Il faudra me dire si vous estimez qu'un ou deux policiers supplémentaires seraient suffisants pour faire en sorte qu'il y ait moins de soucis dans la ville. Développons le raisonnement. C'est une chose d'avoir des caméras, mais si c'est pour voir une personne en capuche entrer dans une maison, faire un larcin, cela ne sert à rien. On ne verra pas le visage. Il faudrait par contre avoir du personnel derrière les caméras. Vous connaissez le coût de fonctionnement de ce type de pratique, alors que justement l'Etat nous dit que nous ne sommes pas une ville prioritaire ?! C'est facile de faire un peu de théâtre en disant « il faut, il faut ». On se croirait au « café du commerce ».

M. BLANCMUNIER : Je ne faisais pas du théâtre. Je ne me reconnais pas dans votre description. Je disais simplement que la somme de 20.000 euros, elle était insuffisante pour régler ces problèmes d'insécurité. Et vous me répondez que oui. Donc vous êtes d'accord. Donc investissez !

M. HORY : Nous faisons au mieux. Parce qu'il n'y a pas de coût de câblage à l'endroit où seront installées les nouvelles caméras. Nous les installerons sur des bâtiments, et à destination de la voie publique. Nous avons fait à l'économie. Pas à minima. A l'économie parce qu'elles seront rattachées au réseau existant. Mais si après on doit mettre une caméra ici ou là dans une rue, il faudra indiquer d'ailleurs quelle rue est prioritaire, non seulement il faut l'installer sur des poteaux, et en plus tirer le fil de la mairie jusqu'à l'endroit précis. Je vous invite à calculer le coût d'une caméra. Et encore une fois, avec quel intérêt si c'est pour filmer une personne couverte d'une capuche ?

M. BLANCMUNIER : Encore une fois vous embrouillez le débat. Alors ma question elle est plus précise. Pour faire une analyse fine, il faut connaître les chiffres de la délinquance à MARLY. Et nous vous le demandons. Notre groupe vous demande ces chiffres.

M. HORY : Monsieur NOWICKI a le chiffre et ce depuis des années.

M. BLANCMUNIER : Non, personne ne les a.

M. HORY : Il a le chiffre. Votre groupe a le chiffre depuis des années puisqu'il figure dans le bilan social du Centre Communal d'Action Social. Il y a une page avec le chiffre de la délinquance annuelle. Je vous invite simplement à regarder vos documents. Vous saurez un peu plus ce qui se passe sur MARLY. Je suis surpris de l'ignorance et l'amateurisme de votre équipe.

M. BLANCMUNIER : Je peux répondre encore une fois ? Le jeune élu vous rétorque que le tableau qui figure dans votre document, ce sont les chiffres de la police municipale.

M. HORY : La municipale n'a pas de tableau en propre, ce sont des chiffres de la police nationale qui nous les fournit dans le cadre du contrat local de prévention du Sud Messin. Ce sont les chiffres que

nous recevons officiellement. Je prends à témoin Monsieur José TEIXEIRA qui s'occupe de notre police. Madame Agnès LEHAIR était membre du CCAS depuis des années. Elle possédait ces documents. Vous avez remplacé Agnès LEHAIR. Monsieur NOWICKI est maintenant membre du CCAS. Je vous invite simplement à faire votre travail sérieusement, comme cela, vous éviterez de demander des éléments que vous possédez. Vous avez d'autres remarques Monsieur BLANCMUNIER ?

M. BLANCMUNIER : Non parce que je suis un peu jeune et un peu naïf, alors je m'arrête là.

M. HORY : Le naïf je ne l'ai pas dit, mais si vous le dites...

M. NOWICKI : Oui, Monsieur le Maire, vous avez répondu à des questions qu'on ne vous a pas posées. On ne vous a pas demandé de mettre 500.000 euros pour la vidéosurveillance, un policier supplémentaire. Par contre, moi, j'ai d'autres questions. J'ai lu avec attention votre document et j'aimerais avoir quelques précisions. On a un autre chiffre aujourd'hui dont on a parlé, c'est la dotation globale de fonctionnement. Vous l'évaluez dans le document à 830.000 euros pour 2017 et un autre montant apparaît 922.000 €, lequel est correct ?

M. HORY : Les deux chiffres sont bons. 922.000 euros, c'est ce que nous avons reçu en 2016 et 830.000 euros, c'est ce qu'on estime recevoir en 2017. Il faut lire jusqu'au bout cher Monsieur. Page 3, vous avez les deux chiffres. On peut continuer dans ce cadre. Je vous rappelle qu'on est dans un débat d'orientation budgétaire. Chaque équipe municipale est amenée à constater, à faire des propositions ou à valider certaines, comme l'a fait Monsieur LIOUVILLE. Je suis simplement en train de vous expliquer que vous êtes hors sujet. Nous sommes là pour faire des propositions. La majorité municipale a fait des propositions que nous validerons, j'espère, avant le 15 avril lors du vote du budget. A vous de dire si vous validez ou pas, si vous avez d'autres choses à présenter. Ceci dit, si vous voulez continuer à ergoter sur les chiffres, allez-y.

M. NOWICKI : Je ne pinaillais pas du tout sur les chiffres, vous me demandez de lire. Je lis : « la dotation globale de fonctionnement 2017 est estimée à 830.000 euros ». Je lis aussi : « en 2017, nous allons recevoir environ 922.000 euros de l'Etat ». Je demande simplement une précision. Je ne suis pas en train de pinailler un chiffre quel qu'il soit. C'est quand même une différence de 52.000 euros. Avec 52.000 euros, on peut faire beaucoup de choses.

M. HORY : Vous lisez quoi Monsieur NOWICKI ?

M. NOWICKI : Je lis l'article du journal.

M. HORY : Mais attendez Monsieur NOWICKI !?! Ce qui fait foi dans les collectivités locales, c'est le document « débat d'orientation budgétaire », pas un article de presse ! Ce qui fait foi c'est le document reçu pour la séance. Page 3, vous avez « dotations et participations ». Vous avez encore quelques années d'opposition pour tenter d'élever un peu le débat. Je lis : « en forte baisse depuis 2014, voir tableau page 2, ce montant, la DGF, s'est élevé à 922.058 euros en 2016 », même montant d'ailleurs que reçu en 1987 ! C'est-à-dire qu'on est 30 ans en arrière ! En 2016, on a reçu le même montant de dotation globale de fonctionnement que Monsieur JANSEM avait reçu en 1987 ! « En raison de la baisse des dotations de l'Etat, la DGF 2017 est estimée à 830.000 euros ». Vous avez les deux chiffres. Il y en a un pour 2016 et un pour 2017. Avant un conseil municipal, lisez au moins les documents que la municipalité vous envoie. L'important c'est le document officiel que vous avez dans les mains et pas autre chose.

M. NOWICKI : Très bien cher Monsieur le Maire. Si ce document est faux, pourquoi vous nous le projetez en plein conseil municipal ? Vous annoncez 922.000. S'il est faux, ne le projetez pas !

M. HORY : Le document qui est projeté n'est pas faux, c'est un article du journal local pour illustrer la présente séance et pas autre chose. Vous vous êtes piégé tout seul.

M. NOWICKI : Bien sûr ! Alors 1,5 millions, c'est aussi un piège ?

M. HORY : Je suis désolé que vous nous donniez les bâtons pour vous faire battre.

M. NOWICKI : Je demande simplement quel est le bon chiffre. 922 ? 830 ?

M. HORY : C'est celui du DOB. Les deux chiffres sont bons, ils parlent de deux années différentes.

M. NOWICKI : voilà, je demandais juste une précision. On ne va pas polémiquer sur l'article qui est faux. Donc vous le voyez, les dotations de l'Etat baissent. C'est une volonté, je dirai, de l'Etat, des gouvernements, de réduire l'endettement et d'assainir les finances.

M. HORY : Les finances des autres, oui c'est sûr. Parce que je vous rappelle que la DGF, c'est ce qui normalement doit revenir aux communes en fonction de l'imposition des habitants. C'est-à-dire que l'Etat nous prend de l'argent. C'est facile de faire des économies sur le dos des autres.

M. NOWICKI : Effectivement, c'est pas nouveau. Cette idée de baisser cette dotation pour assainir les finances, comme disait un Premier Ministre, la France est en quasi faillite. C'est l'idée des parties politiques. Cette idée, elle a été lancée notamment par un parti de droite, c'était l'UMP en 2011, qui était de baisser les dotations de l'Etat. Ca a d'ailleurs été repris par le gouvernement en place. En 2011, on cite le responsable à l'époque du parti qui était Monsieur COPE. Cherchez sur internet, vous trouverez.

M. HORY : Faux. Ce n'était pas en 2011 la baisse des dotations.. Vous vous enfoncez. Continuez à creuser.

M. NOWICKI : Le 15.12.2011, un communiqué de l'AFP, hein. On cite Monsieur COPE.

M. HORY : On le cite peut-être, mais il n'était à l'époque que secrétaire général.

M. NOWICKI : C'était le numéro 1 de l'époque. Je ne suis pas adhérent à l'UMP, mais le numéro 1 de l'époque, Jean-François COPE. Bien écoutez, hormis cela, vous avez un axe d'orientation, vous aviez 4 axes. Un des axes était la maîtrise des axes de fonctionnement. A nouveau quand on lit le document, on s'aperçoit que les charges à caractère général vont augmenter de 6,3% en 2017. Où sont les maîtrises des dépenses ? Les dépenses de fonctionnement : 7,37. Après un autre axe. On parlait de la fiscalité. Pas de hausse de fiscalité. Dans le même document, je reprends toujours le DOB, on parle de l'augmentation des bases fiscales de 0,4%. Forcément la fiscalité va augmenter pour les Marliens. Vous avez mis en place une taxe sur l'électricité, avec le coefficient le plus fort possible, à 8,5. A l'époque, on vous a interrogé sur ce que ça allait rapporter à la commune. Quel est l'intérêt de mettre en place une taxe ? Toujours un intérêt derrière. Et puis il faut savoir la chiffrer. Au moins l'estimer. On demande un chiffrage précis. Vous êtes incapable de le faire. Alors moi, je l'ai calculé. Je vais vous expliquer comment qu'on fait ce calcul. On prend le nombre de foyers marliens. On prend une consommation moyenne. Alors je vous dis c'est une estimation. Ça donne un ordre de grandeur. La consommation moyenne des foyers en France, on connaît le nombre de foyers à MARLY, et on multiplie par le taux qui est en place actuellement. Je pense que je laisserai la place à Monsieur LISSMANN, il me donnera son chiffre. Vous voulez dire que vous avez lancé une taxe, vous savez comment, pourquoi et combien que ça va rapporter. Ecoutez, aujourd'hui, les Marliens savent combien ça va rapporter. Même si la consommation d'électricité n'est pas la même à MARLY que dans une autre commune, ce que je peux vous dire, ça va impacter la consommation d'électricité qui est vraiment un service minimum pour tout le monde de 5%. Et le coût, le rapport pour la commune, c'est 140.000 euros. Voilà. Alors l'estimation, c'est une estimation, mais le coût réel 5%, c'est sûr chaque Marlien verra sa facture d'électricité augmenter en 2017 de 5%. Alors, voilà en ce qui concerne le fonctionnement, on voit que vos axes prioritaires ne sont pas maintenus. Au niveau de l'investissement, on a de beaux projets. Alors je ne vais pas prendre 1,5 millions, on a 1,2 millions dans le DOB. Comment cela va être financé ? Vous n'allez pas recourir à de nouveaux emprunts. Est-ce que ça va être une nouvelle fiscalité ? Est-ce que ça va être la vente du bâtiment du Val de Seille ? C'est une question. Je ne polémique pas, je...voilà je vous pose la question Monsieur le Maire. Ah c'est sûr, on parle impôts et fiscalité, c'est pas bon pour vous hein ?! Alors une autre question. Le budget d'investissement sera essentiellement consacré entre autres mais aussi à nos séniors, par la finalisation de la résidence leur étant destinée à la ZAC Paul Joly. Alors je m'interroge sur le coût de cet investissement, sachant que vous avez déjà donné une subvention aux opérateurs de la ZAC de 620.000 euros par le passé. Est-ce que vous allez encore donner de nouvelles subventions ? Donc voilà mon point de vue sur ce DOB. Je rajouterai aussi concernant la protection, on peut parler de vidéo protection, parler de sécurité, mais aujourd'hui vu le nombre de cambriolages croissant à MARLY, le sentiment d'insécurité qu'ont les Marliens, je pense que 20.000 euros, c'est vraiment insuffisant pour ce poste-là. J'en ai fini pour l'instant. Peut-être qu'on pourra continuer. C'est un débat.

M. ROUX : Monsieur le Maire, chers collègues, merci tout d'abord à nos services et en particulier à Nathalie CASCIOLA qui ont permis une bonne préparation et une bonne tenue de ce débat d'orientation budgétaire. Les décisions gouvernementales de réduire les dotations de l'Etat se traduisent pour notre commune par une perte sèche de plus de 600.000 euros sur ces 5 dernières années. C'est considérable et c'est du jamais vu. Cette austérité renforcée pour les communes est

maintenant devenue inacceptable. Nous avons donc des choix importants à faire en termes de stratégie financière, afin de réduire nos dépenses, sans pour autant grever notre capacité d'action. Le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017 est un point clé de notre politique. Il est stratégique sur les orientations d'actions de la collectivité. Il assure la cohérence et la continuité des politiques engagées en matière fiscale, environnementale, d'urbanisme, de services publics et bien sûr en termes d'investissements. La première mesure proposée par la majorité municipale, c'est de choisir de ne pas jouer sur le levier de la fiscalité, donc de ne pas augmenter les impôts. Et cette absence de hausse de la fiscalité locale sera compensée par un effort particulier en termes de gestion. Je prends l'exemple de l'encours de la dette, avec un endettement de 483,63 € par habitant, soit une somme inférieure de près de moitié par rapport à la moyenne nationale qui, je le rappelle, est de 944 euros par habitant pour une ville de taille comparable à MARLY. Pour autant, ces mesures ne se font pas au détriment de l'investissement, avec un programme ambitieux cette année de près de 1.200.000 euros. Je pense en particulier à la réhabilitation du centre La Louvière, organe incontournable de notre ville. Je pense aussi à nos écoles et à nos enfants, avec la poursuite du déploiement de l'informatique dans l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles. Enfin, je pense à la sécurité des habitants avec la continuité du programme de vidéo protection. Mes chers collègues, vous voyez clairement, ce débat d'orientation budgétaire est fondamental pour nous tous. Fondamental parce qu'il intervient à mi-mandat de la mandature 2014-2020, fondamental aussi parce que nous avons à débattre, puis à délibérer dans un contexte national particulièrement difficile que nous pouvons, certes, tous déplorer, mais que nous ne pouvons gommer ou masquer derrière des postures idéologiques. Nous avons à prendre doublement nos responsabilités face aux Marliens et aux Marliennes qui nous ont fait confiance et qui exigent de nous que nous répondions à leurs attentes, face à un pays en crise profonde et durable, et qui appelle la solidarité de tous pour permettre son redressement.

M. HORY : Je voudrais donner quelques éclairages en fonction des interventions, des questionnements et du positionnement des élus qui sont intervenus sur le débat d'orientation budgétaire. Je ne reviens pas sur les questionnements, des sujets qui reviennent à chaque conseil, la réponse est la même. Je prends deux exemples. La DSU : oui le mode de calcul de l'Etat a été modifié. Quand on change les éléments de calcul, on n'entre plus dans les cadres fixés par l'Etat. Pour les années qui viennent, quelles que soient les personnes en charge de l'Etat, il faut s'attendre à ce type de fonctionnement, mais je n'ai pas de boule de cristal pour savoir comment cela évolue. Concernant la taxe sur la publicité, elle a été mise en place par un de mes prédécesseurs Monsieur JANSEM. Nous l'avons mise à l'ordre du jour, en fonction de l'évolution de la réglementation. Elle existe depuis de nombreuses années à MARLY. Lorsqu'elle a été mise à jour en 2010, l'idée était de ne pas taxer les petits commerces, c'est-à-dire les panneaux qui font moins de 12m². Nous taxons donc les gros. Vous avez parlé des emprunts. Vous oubliez la Caisse des Dépôts et Consignations qui a fait aussi un emprunt de 4,51% et qui ne négocie pas ses taux. Je ne reviens plus non plus sur l'ensemble des interventions de votre groupe car elles sont vraiment en dehors d'un débat d'orientation budgétaire. Vous ne proposez rien. Un DOB ce sont des propositions ! Vous n'avez pas fait de propositions, vous avez juste posé des questions. Le coût de la maison des seniors à Paul Joly pour la collectivité s'élève à zéro euro. C'est notre partenaire bailleur social qui le paie. Le bâtiment devrait être en service en septembre. La vente de la maison de retraite du Val de Seille n'est effectivement pas intégrée dans le débat d'orientation budgétaire parce qu'elle n'est pas encore réalisée, et nous bâtissons notre budget hors cette opération exceptionnelle. Si elle se fait, nous l'intégrerons. Ce serait périlleux que de bâtir un budget sur la base d'une vente non actée. Alors comment finançons-nous tout ceci ? Si vous avez lu l'article de presse de vendredi, il y avait un élément important. Nous avons passé la nouvelle convention avec le collège La Louvière pour la cantine. Vous devriez vous rappeler que nous avons en son temps prévu avec le Département d'être co-financeur de la cantine du collège La Louvière. Elle coûtait 2 millions d'euros. Il y avait 1 million pour le Département et 1 million pour la Ville. Il se trouve après les discussions que j'ai pu avoir avec le Président du Département, que ce dernier a pris en charge la totalité de la facture. C'est-à-dire que le million que nous aurions dû payer au titre de la participation de nos écoles primaires à la cantine du Collège La Louvière n'est pas payé par la ville. De ce fait, quand nous examinerons notre budget, un excédent apparaîtra, qui permettra de financer nos propositions. Vous constatez que c'est intéressant d'avoir de bonnes relations pour la ville. Ce qui nous permet de prévoir un budget 2017, où nous vous demanderons de ne pas recourir à l'emprunt. C'est intéressant, parce qu'en mars 2008, à mon arrivée, la totalité des emprunts était de 7,5 millions. Nous allons être en dessous de 5 millions. On se désendette. Qui plus est, nous n'augmenterons pas les taux. Nous ne l'avons pas fait depuis 2014. Rappelez-vous que les taux municipaux ont baissé en 2013 et en 2012. Alors oui, certes, sur le montant que les habitants ont à payer, parfois cela augmente, mais ce n'est pas le fait de la municipalité. Il faut regarder la colonne « municipale ». Pour finir, Monsieur LIOUVILLE, j'aurais repris exactement 90% de ce que vous avez dit sur le DOB. Oui, c'est une troisième année d'effort qui est demandée aux collectivités. Oui, nous ne manquerons pas de vous transmettre le coût du périscolaire pour la collectivité avant et après reprise par la ville. En ce qui concerne l'augmentation des revenus

des collaborateurs, elle est intéressante pour les collaborateurs. Celle-ci n'est pas décidée par la commune. C'est la deuxième de cette nature, il y en a eu une en 2014 de 0,4%. Je ne remets pas en cause ces augmentations, c'est important que les collaborateurs aient une juste rémunération, simplement cela a un impact sur le budget et nous subissons les décisions de l'Etat. Par contre, nous avons décidé que tous les contrats précaires, à durée déterminée, reconduits régulièrement, ont été passés en contrat à durée indéterminée, car ce n'était pas une situation normale. Leur emploi a été sécurisé. Cela n'avait pas un impact budgétaire, c'était surtout une mesure sociale. D'ailleurs vous nous parlez de l'absence de mesure sociale et vous ne la voyez pas. Je vous invite à lire dans les documents du DOB, il est prévu cette année de verser une subvention de 50.000 euros supplémentaires au centre communal d'action sociale, soit 273.000 euros. L'objet entre autre est de faire des travaux, notamment aux Hortensias. Le débat a été dense. Je vous rappelle simplement qu'encore une fois et c'est important, il n'y aura pas et je m'y engage, d'augmentation des taux en 2017 et il n'y aura pas cette année de recours à l'emprunt.

1.3 - Convention de mise à disposition de personnel communal au centre socioculturel La Louvière **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association de gestion du centre socioculturel La Louvière du 12 septembre 2014, il y a lieu de renouveler la convention de mise à disposition de personnels municipaux.

DEBATS :

M. HORY : Je vous avais indiqué lors de la dernière séance que nous souhaitons embaucher un nouveau ou une nouvelle responsable au centre socioculturel La Louvière. C'est fait. La nouvelle responsable prendra ses quartiers au 1^{er} mars. Elle répond aux critères demandés par la Caisse d'Allocation Familiale et la Fédération des Centres sociaux. Le jury composé de moi-même, Monsieur KUHN pour la direction générale, Monsieur WINZENRIETH Président de l'association de gestion du centre La Louvière, Monsieur ROUX l'Adjoint à la communication, Monsieur PAULINE pour la culture et pour ses connaissances sur le sujet. Ce jury a donc désigné à l'unanimité une dame. Nous lui souhaitons la bienvenue en espérant qu'elle dynamise, qu'elle participe au renouveau de La Louvière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition de personnels municipaux à l'association de gestion du centre socioculturel La Louvière.

1.4 - Avance sur subvention d'équilibre au CCAS **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Pour faire face aux dépenses de fonctionnement du CCAS en début d'exercice et notamment aux besoins en salaires, le Maire expose qu'il est nécessaire d'accorder au CCAS une avance sur la subvention d'équilibre qui lui sera versée pour l'exercice 2017. Une provision correspondant aux dépenses du 1^{er} trimestre de l'année, c'est-à-dire 3/12 de la subvention accordée l'année passée, est nécessaire, soit 45 000 €.

Dans l'attente du vote du budget primitif, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le versement d'un acompte sur la subvention 2017 d'un montant de 45 000 € pour le CCAS.

1.5 - Avance sur subvention au centre socioculturel La Louvière 2017 **Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Dans l'attente du vote du budget 2017, le centre socioculturel La Louvière sollicite une avance sur subvention de 40 000 € pour faire face à ses premières dépenses de l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le versement d'un acompte de subvention pour l'année 2017 d'un montant de 40 000 € pour le fonctionnement du centre socioculturel La Louvière.

1.6 - Avance sur subvention à MARLY MANAGEMENT EVENTS 2017

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Dans l'attente du vote du budget 2017, l'association MARLY MANAGEMENT EVENTS (M.M.E.) sollicite une avance sur subvention de 20.000,00 € pour faire face à ses premières dépenses de l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le versement d'un acompte de subvention pour l'année 2017 d'un montant de 20.000,00 € pour l'association MARLY MANAGEMENT EVENTS (M.M.E).

1.7 - Subvention aux associations intervenant les vendredis récréatifs

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du rythme de l'enfant, diverses associations ont proposées des activités les vendredis après-midi aux enfants.

Afin de soutenir l'action de ces associations, le Maire propose au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes :

- Badminton : 250 €
- Tennis : 250 €
- Golf : 250 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** les subventions suivantes, les crédits nécessaires étant prévus au budget primitif 2017

- Badminton : 250 €
- Tennis : 250 €
- Golf : 250 €

2 - AFFAIRES SPORTIVES

2.1 - Avance sur subvention à l'association Les Archers de Marly – Pournoy la Chétive 2017

Rapporteur : M. IGEL

Afin que la subvention annuelle dédiée à l'association sportive « Les Archers de Marly – Pournoy La Chétive » soit mieux répartie au cours de l'année, il a été décidé qu'une avance sur subvention lui serait versée.

Dès lors, un acompte de 2 000 € pourrait lui être accordé.

Après l'adoption du budget 2017, le solde sera octroyé à l'association les Archers de Marly – Pournoy la Chétive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** un acompte de subvention pour l'année 2017 d'un montant de 2 000 € à l'association les Archers de Marly – Pournoy la Chétive.

2.2 - Avance sur subvention au Sporting Club de Football de Marly 2017

Rapporteur : M. IGEL

Afin que la subvention annuelle dédiée à l'association sportive « Sporting Club de Marly » soit mieux répartie au cours de l'année, il a été décidé qu'une avance sur subvention lui serait versée.

Dès lors, un acompte de 7 000 € pourrait lui être accordé.

Après l'adoption du budget 2017, le solde sera octroyé au Sporting Club.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** un acompte de subvention pour l'année 2017 d'un montant de 7 000 € au Sporting Club de football de Marly.

3.1 - Crédits scolaires aux écoles primaires

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 27 Janvier 2017, émis un avis favorable pour l'attribution d'un crédit scolaire de 53 euros par élève de maternelle et élémentaire pour l'année 2017

Etablissements	Ferry	Freinet	Henrion	Total
Maternelles	4240	4717	3922	12879
Elémentaires	7420	7420	7579	22419
Total	11660	12137	11501	35298

Les crédits scolaires sont répartis :

35 euros de crédits de fonctionnement/par élève

Etablissements	Ferry	Freinet	Henrion	Total
Maternelles	2800	3115	2590	8505
Elémentaires	4900	4900	5005	14805
Total	7700	8015	7595	23310

18 euros de crédits pour les sorties scolaires/par élève

Etablissements	Ferry	Freinet	Henrion	Total
Maternelles	1440	1602	1332	4374
Elémentaires	2520	2520	2574	7614
Total	3960	4122	3906	11988

Par ailleurs, la commission scolaire maintient les crédits attribués par classe soit 240 euros, ce qui représente un montant total de 6 480 euros.

VU l'avis de la commission scolaire du 27 Janvier 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE**, les crédits scolaires ci-dessus pour l'exercice 2017, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2017.

3.2 - Subvention USEP

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 27 Janvier 2017, émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention suivante :

- USEP de Metz Sud pour l'année 2016/2017 : 2.431,93 euros.

VU l'avis de la commission scolaire du 27 janvier 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus pour l'exercice 2016/2017, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2017.

4 - AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Transfert de la compétence « PLU » à la communauté d'agglomération Metz Métropole

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR, transfère au 27 mars 2017 à tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre la compétence « plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale ».

Toutefois, la loi dispose qu'une minorité de blocage » peut s'opposer à ce transfert de compétence. En effet, elle précise que, si dans les 3 mois précédant la date du 27 mars 2017, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole envisage une transformation en Métropole au 1^{er} Janvier 2018, dans le cadre du projet de loi relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain en cours de discussion, ce qui emportera, à cette date, le transfert de la compétence en question.

Dans ce cadre, il apparaît pertinent que ce renforcement de l'intégration communautaire intervienne de façon concomitante avec la transformation de la Communauté d'agglomération en Métropole. Cette évolution institutionnelle confèrera à l'Agglomération une nouvelle dynamique autour de la construction d'un projet métropolitain au service d'une action intercommunale renforcée dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Il est donc proposé au conseil municipal de s'opposer au transfert au 27 mars 2017, de la compétence « plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale ».

DEBATS :

M. HORY : Le 27 mars 2017, du fait de la loi ALUR, METZ METROPOLE devait récupérer la compétence Plan Local d'Urbanisme. Mais compte tenu du fait que plusieurs communes étaient en train de finaliser leur plan d'urbanisme et pouvaient avoir terminé avant la fin de cette année, et du fait qu'il est acté mais pas encore voté, que nous allons passer le 1 janvier 2018 en Métropole et que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera de la compétence de la Métropole, l'ensemble des Maires a demandé le report au 1^{er} janvier 2018. Cette délibération passe dans les 44 communes de l'agglomération.

Mme EVRARD : La demande de METZ METROPOLE, ce qui n'apparaît pas clairement dans la présentation du point, ce qui fait que si cette délibération est adoptée, nous pèserons sur la minorité de blocage ? Donc est-ce qu'aujourd'hui avec les communes dont vous venez de parler, c'est-à-dire qui sont en cours de travail, quelque part il y a l'assurance d'atteindre cette minorité de blocage ou pas, et en fait ne sachant pas que c'était à la demande de METZ METROPOLE, nous nous étions demandés quel était l'intérêt d'attendre 9 mois. Mais bon, si c'est à la demande de METZ METROPOLE, encore une fois, cela n'apparaît pas dans la délibération, dans la présentation du point ...

M. HORY : C'est vrai que nous en avons parlé au dernier conseil de communauté, mais le représentant de votre groupe n'y était pas. De ce fait, il ne peut avoir l'information. Cette demande vient de METZ METROPOLE, mais également des maires qui étaient demandeurs pour finir leur document d'urbanisme. Les 44 communes vont passer ce point, nous sommes tous d'accord pour laisser un peu de temps pour celles qui finalisent et puis celles qui ne veulent rien faire, ne feront rien et attendront le 1^{er} janvier 2018.

Mme EVRARD : Cela change fondamentalement les choses.

M. HORY : Votre vote ?

Mme EVRARD : Oui bien sûr. Sinon, je vous aurais dit, mais en fait quel est votre objectif, pourquoi...

M. HORY : C'est être en accord avec les 43 autres maires et l'agglomération qui souhaite laisser les communes qui ont envie de finir leur document d'urbanisme.

M. SURGA : Oui. Dans ce que vous dites, effectivement cette information manquée et vous pensez qu'on s'approche de l'unanimité sur les 44 communes pour ce vote ?

M. HORY : A mon sens oui.

M. SURGA : Est-ce qu'il y a des exceptions connues ?

M. HORY : A ma connaissance, non. Ce sera une unanimité des 44 communes. Je serais particulièrement surpris du contraire. METZ METROPOLE a acté, le sujet a été à l'ordre du jour d'une conférence des Maires. C'était une solution prise en concertation. Les 44 communes et l'agglomération arrivent à travailler de concert.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et notamment son article 136,

VU le projet de la loi relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain,

CONSIDERANT l'opportunité d'une transformation de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole en Métropole au 12er janvier 2018,

CONSIDERANT qu'il apparait pertinent que le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » intervienne de façon concomitante avec la transformation de la Communauté d'agglomération en Métropole,

CONSIDERANT que cette évolution institutionnelle confèrera à l'Agglomération une nouvelle dynamique autour de la construction d'un projet métropolitain au service d'une action intercommunale renforcée dans la mise en œuvre des politiques publiques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

De S'OPPOSER au transfert à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, au 27 mars 2017, de la compétence « plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale ».

De CHARGER Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de mettre en œuvre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente.

5 - AFFAIRES D'URBANISME

5.1 - Nouvelle prescription de la révision du plan d'occupation des sols (POS) pour sa transformation en plan local d'urbanisme (PLU)

Rapporteur : M. LISSMANN

Le maire rappelle à l'assemblée municipale l'annulation de la délibération du conseil municipal du 21 octobre 2004 prescrivant la révision du POS pour sa mise en forme de PLU.

En attendant la décision de la juridiction compétente sur ce dossier, la commune a par délibération du 30 Juin 2015 prescrit une procédure de révision du plan d'occupation des sols (POS) pour sa transformation en plan local d'urbanisme (PLU)

Toutefois, compte tenu des changements intervenus depuis au niveau réglementaire, il y a lieu d'engager une nouvelle procédure de révision du POS de Marly en PLU, en remplacement des dispositions de la délibération du 30 Juin 2015.

VU la loi du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU),

VU la loi du 02 juillet 2003, relative à l'Urbanisme et à l'Habitat (UH),

VU la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE),

VU la loi du 24 mars 2014, relative à l'accès au logement et à l'urbanisme rénové (ALUR),

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2, L.103-6, L.153-8, L.153-11 et L.153-31,

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 mars 2013,

VU la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 3 mars 2015, annulant la délibération de prescription du PLU,

VU le plan d'occupation des sols approuvé le 19 décembre 1986,

CONSIDERANT que :

- L'annulation du PLU remet en vigueur le document d'urbanisme antérieur, soit le Plan d'Occupation des Sols tel qu'il a été approuvé le 19 décembre 1986,
- La Loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme rénové) rend caduc les POS à compter du 31/12/2015.
- La délibération du 30 Juin 2015 par laquelle le conseil municipal s'est engagé à réaliser un PLU avant le 31/12/2015 autorise une dérogation jusqu'au 26 Mars 2017,
- L'établissement d'un plan local d'urbanisme a un intérêt évident pour une bonne gestion du développement de la commune,

DEBATS :

Mme EVRARD : Alors moi, ma question, c'était qu'est-ce qui s'est passé depuis le 30 juin 2015 ? Parce qu'en fait, même si j'ai vu que ça avait un petit peu changer dans les objectifs, etc... on a repensé la révision du plan d'occupation des sols, donc c'est la première question. Et la deuxième, elle est liée au fait qu'en fait on n'arrivera pas jusqu'au bout, puisqu'au 1^{er} janvier 2018, de toute façon si j'ai bien compris, c'est terminé. Et la troisième remarque que je fais, c'est que les services techniques me semblent déjà fort mobilisés sur la révision du Règlement de Publicité, donc bon, les ressources humaines ne sont pas indéfinies non plus. Voilà mes remarques sur ce point.

M. HORY : Vos questions sont tout à fait pertinentes. Cela permet de préciser le point. Comme vous le savez, nous sommes revenus au Plan d'Occupation des Sols, parce que notre Plan Local d'Urbanisme a été contesté par un citoyen. Nous sommes actuellement au Conseil d'Etat. Une information nouvelle depuis la dernière séance, le Conseil d'Etat a accepté notre dossier. Il est intéressant de savoir qu'un dossier présenté au Conseil d'Etat fait l'objet d'une étude par ce dernier. Lorsqu'il accepte, c'est qu'il y a éventuellement matière à discuter. Nous sommes dans une période de transition. Nous ne savons pas si dans les quelques mois à venir le Conseil d'Etat va nous donner raison. S'il nous donne raison, on revient au PLU. C'est une solution. Deuxième solution, il ne nous donne pas raison. METZ METROPOLE nous a dit que pour pouvoir travailler sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il faudrait revoir notre décision et que leurs services se baseront sur notre délibération de 2017 pour retravailler le PLU et ce à partir du 1^{er} janvier 2018. Nous gagnons quelques mois. Cela ne change pas grand-chose en soi. De toute façon, l'essentiel de nos actions en matière d'urbanisme a été réalisé. Nous sommes passés selon l'INSEE au-dessus des 10.000 habitants en population totale. Comme l'INSEE chiffre cela sur deux ans en arrière, je pense qu'on va encore augmenter grâce à la ZAC Paul Joly qui n'est pas encore comptabilisée. Ce point est fait pour avancer les travaux des services de METZ METROPOLE. Dans ce document, on reprend dans le PLU les objectifs que nous avons, faire de la mixité sociale, ce qui finalement maintenant avec le recul, fait gagner MARLY. La mixité sociale c'est d'avoir effectivement plus d'habitants, d'avoir des logements aidés, des logements de manière verticale qui nous permettent d'avoir des écoles remplies, des finances plus intéressantes. Nous sommes quasiment proches de ce qui nous est demandé par l'Etat au niveau du pourcentage de logements aidés. On espère par ailleurs être de moins en moins impacté par la loi SRU. En ce qui concerne le tiers qui a contesté le PLU, je vous rappelle qu'il l'a contesté parce que des immeubles devaient se faire à côté de chez lui. C'est classique, sauf qu'il a omis de prendre en compte que ces immeubles n'étaient pas prévus dans le cadre du PLU, mais dans le cadre du POS. Les travaux vont donc commencer prochainement. Cette délibération n'aura peut-être aucun intérêt, mais encore une fois, comme je ne connais pas l'avenir, on préfère se donner toutes les possibilités pour pouvoir avancer dans le cadre de l'aménagement urbain de la ville.

M. SURGA : Etant donné que vous dites que les choses continuent, donc les études continuent, donc la tâche va continuer de s'accomplir. Voilà, la question, c'est mis « études en cours de réalisation, etc... », cela suppose bien sûr que des gens vont plancher sur le sujet et forcément ça a un coût. Est-ce que vous pouvez nous dire quelle est la charge de travail, aussi le coût, est-ce que ça en vaut la chandelle quoi ?

M. HORY : Zéro euro, parce que METZ METROPOLE a juste besoin de la délibération de ce conseil municipal. Ensuite, METZ METROPOLE travaillera dans la mesure où nous ne gagnons pas au Conseil d'Etat. Dans le cas contraire, ils travailleront encore, mais différemment parce que le PLU sera juste remis au goût du jour. Je vous rappelle aussi que la commune est assurée, c'est notre compagnie d'assurance qui s'occupe de cette affaire et des frais afférents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

- ✓ **D'ANNULER** la délibération du conseil municipal du 30 Juin 2015,
- ✓ **De PRESCRIRE** l'élaboration d'un plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,
- ✓ **De FIXER** les objectifs de cette révision comme ci-après :
 1. Bénéficier d'un document adapté aux nouvelles exigences réglementaires et notamment les dispositions des lois Grenelles et de la loi ALUR,
 2. Disposer d'un document de planification compatible avec les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé le 20 novembre 2014 qui inscrit la Ville de Marly comme pôle urbain d'équilibre,
 3. Permettre de répondre aux objectifs de l'article 55 de la loi SRU visant à produire 20% de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants et à ce titre, d'initier des programmes d'aménagement destinés à diversifier le parc de logements de la Ville de Marly. L'enjeu étant de permettre la production de nouveaux logements aidés puisque le recensement des logements sociaux communiqué fait état en 2016 d'une carence de 146 logements soit un taux de 16.41%.
 4. Garantir un développement démographique favorable au maintien des équipements publics et du tissu associatif notamment après la fermeture de la base aérienne 128 qui a diminué la population de la commune. L'enjeu est de stabiliser le niveau de population et atteindre au moins le nombre d'habitants de 1999,
 5. Promouvoir des typologies d'habitat adapté à la population et notamment pour la population vieillissante et/ou handicapée,
 6. Prendre en compte les dispositions du Plan Local de l'Habitat (PLH) de l'Agglomération Messine en cours de modification et notamment les objectifs de production et de répartition des nouveaux logements,
 7. Préserver et améliorer la qualité du patrimoine paysager urbain et naturel de la commune et identifier, préserver et renforcer les corridors écologiques présents sur le ban communal en s'appuyant sur la déclinaison des trames vertes et bleues (étude en cours de réalisation),
 8. Soutenir la vitalité économique locale en visant le maintien et le développement durable d'activités commerciales, artisanales, agricoles et touristiques, en accompagnant notamment l'aménagement de la ZAC de la Belle Fontaine et la requalification de l'ancienne base aérienne 128, désormais dénommée « Plateau de Frescaty ». A ce titre, de travailler avec Metz Métropole sur les conditions de reconversion de ce site,
 9. Améliorer la circulation et le stationnement sur la commune en favorisant notamment les déplacements alternatifs aux véhicules motorisés.
- ✓ **D'ARRETER** les modalités de la concertation de la façon suivante :
 - Les études et le projet du plan local d'urbanisme seront tenus à la disposition du public, en mairie, pendant toute la durée de son élaboration et jusqu'à l'arrêt du projet. Ces dossiers seront constitués et complétés au fur et à mesure de l'avancement des études,
 - Le public pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture et faire connaître ses observations, en les consignant dans un registre ouvert à cet effet, ainsi que lors de l'enquête publique programmée dans le cadre de la procédure.
 - Seront également organisées par la commune :
 - Une exposition publique de présentation du PADD,
 - Une réunion publique avant l'arrêt du projet de PLU.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- ✓ **DE SOLLICITER** de l'Etat, du Département de la Moselle et de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, des dotations pour couvrir les frais engendrés par cette procédure.
- ✓ **DE PREVOIR** l'inscription aux budgets des exercices considérés les crédits destinés au financement des dépenses relatives à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune.
- ✓ **DE TRANSMETTRE**

- conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération à M. le Préfet et de la notifier :
 - aux Présidents de la Région Grand-Est et du Conseil Départemental,
 - aux Présidents de l'Etablissement Public en charge du Schéma de Cohérence Territorial (SCOTAM),
 - aux Présidents de la Chambre du Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et le Chambre d'Agriculture.
 - au Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole,
- conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal de diffusion régionale : le Républicain Lorrain.

5.2 - Approbation de la modification simplifiée n°19 du Plan d'Occupation des Sols de MARLY **Rapporteur : M. LISSMANN**

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que suite à l'annulation du PLU de la commune, il a engagé, par délibération du 13 décembre 2016, la procédure de modification simplifiée n°19 du POS afin d'apporter des adaptations mineures au règlement du POS, notamment pour :

- La rectification d'une erreur matérielle de la grille de parking,
- L'introduction de nouvelles dispositions relatives à la mise en œuvre de travaux favorisant la performance environnementale et énergétique,
- La modification de l'article 11.6 de la zone 1NA relatif aux « clôtures sur rue »

VU la délibération du conseil municipal du 30 juin 2015 prescrivant la révision générale du POS de Marly en forme de Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L174-3 à L174-6, L153-36 à L153-40 et L153-45 à L153-48,

VU le POS de la commune de Marly approuvé le 19 décembre 1986, modifié et révisé,

VU la délibération du conseil municipal du 13 décembre 2016, engageant la modification simplifiée n°19 du POS et définissant les modalités de la mise à disposition du public,

VU l'arrêté du Maire n° 114/2016 prescrivant la modification simplifiée n°19 du POS de la commune,

DEBATS :

M. LISSMANN : Je vous précise qu'il s'agit de rectifications dans le PLU. Comme nous fonctionnons aujourd'hui avec le POS, cela pose des problèmes avec les parkings. Par exemple, quand on parle de performances énergétiques, c'est autorisé un citoyen qui va mettre 20 ou 30 cm d'isolation, d'être à moins de 3 mètres de la limite de propriété.

M. NOWICKI : Juste une question technique. C'est intéressant ce que vous dites. Est-ce que... alors je ne vais pas rentrer dans le détail. Au niveau de l'isolation, si un particulier...on le voit dans le centre du village, veut isoler sa maison, mais va déborder sur le domaine public. Est-ce que c'est autorisé ?

M. LISSMANN : Dans la pratique, ce n'est pas autorisé, mais nous étudierons cas par cas. S'il y a un trottoir de 2 mètres, on l'autorisera. Par contre, si cela diminue la surface du trottoir qui est peut-être tout juste aux normes ou pas assez, on ne l'autorisera pas. Ce sera du cas par cas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'APPROUVER le dossier de la modification simplifiée du POS n°19 concernant le règlement du POS,

De PROCEDER conformément au Code de l'urbanisme aux mesures de publicité de la présente :

- Affichage en mairie pendant un mois,
- Publication d'une mention de cet affichage dans un journal de diffusion local et départemental,
- Publication au recueil des actes administratifs de la commune.

6.1 - Désaffectation et déclassement de parcelles du domaine public – rue de Metz **Rapporteur : M. MAESTRI**

Le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération du 26 mai 2016 il a été décidé la cession du bien communal situé 72 rue de Metz.

Aussi, au terme d'une procédure de vente publique, la parcelle concernée a été cédée à la Société MP IMMO dont le siège social est situé 12 Chemin des Noques à Scy-Chazelles.

Cependant la parcelle concernée n'a pas fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement formels conditionnant la sortie du domaine public communal.

Il est donc nécessaire de procéder à son déclassement et de refaire l'acte de vente du 30 janvier 2017 afin d'en garantir la légalité et la régularité

VU la délibération du 26 mai 2016,

Vu l'acte de vente du 30 janvier 2017,

Vu l'absence de désaffectation et de déclassement formels préalable de la parcelle concernée,

Vu la délibération du Conseil Municipal de ce jour prononçant la désaffectation et décidant le déclassement effectif du domaine public de la parcelle cadastrée section 45 n° 2461/06 d'une superficie de 6a78ca,

CONSIDERANT la nécessité à régulariser en conséquence l'acte de vente précité,

DEBATS :

M. HORY : Il s'agit de l'ancien bâtiment du périscolaire Henrion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'AUTORISER le Maire ou son représentant, à régulariser la cession de la parcelle section 45 n°2461/06 telle qu'opérée par l'acte de vente en date du 30 janvier 2017, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2016.

D'AUTORISER à cet effet le Maire ou son représentant à signer les actes refaits, portant réitération à conditions identiques, les termes de l'acte initial, ainsi que tous documents connexes à cette affaire.

6.2 - Intégration de la voirie du lotissement de la rue des Frênes dans le domaine public communal **Rapporteur : M. LISSMANN**

Le Maire informe l'assemblée municipale que par courrier en date du 21 novembre 2016, l'OPH de Montigny-lès-Metz a sollicité pour son lotissement de la rue des Frênes, l'intégration dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux qui y sont enfouis.

L'ensemble des concessionnaires concernés ayant attesté de la conformité des travaux de voirie du lotissement, il y a lieu d'engager la procédure en conséquence.

VU l'état parcellaire établi par le cabinet de géomètre MELEY et STROZINA en date du

VU l'état des lieux réalisé par les services de la commune en date du 3 février 2017,

DEBATS :

M. NOWICKI : Je trouve, la procédure est assez rapide dans le temps par rapport à d'autres lotissements ?

M. LISSMANN : Parce que le lotisseur, contrairement à d'autres, a tout mis en ordre, tout est conforme. La prochaine question que vous allez me poser... bien sûr il y aura des travaux. Donc il y aura un état des lieux et le promoteur qui fera les travaux, s'il abîme les voiries, il les remettra en état.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à engager la procédure d'enquête publique en vue du classement et de l'intégration dans le domaine public communal des parcelles ci-dessus référencées, pour l'euro symbolique.

D'ENGAGER cette procédure de façon conjointe avec celle autorisée par délibération du 5 juillet 2016 et relative à la suppression et l'aliénation d'un chemin rural.

De DONNER mandat au Maire ou à son représentant pour effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

DE LAISSER à la charge du demandeur l'ensemble des frais y afférents.

7 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2014, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

DECLARE avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Maire :

Décision 35/2016	Marché 2015-16 Transports scolaires à destination de la cantine et de diverses activités pédagogiques – Avenant
Décision 36/2016	Marché 2013-44 – Maintenance des matériels de télésurveillance – Avenant n°4
Décision 37/2016	Marché 2013-43 – Télésurveillance de divers bâtiments communaux et maintenance des installations – Avenant n°5
Décision 38/2016	Tarifs 2017 - Bibliothèque
Décision 39/2016	Tarifs 2017 - Vente des concessions dans les cimetières
Décision 40/2016	Tarifs 2017 - Location de salles du COSEC et de la salle polyvalente de FRESCATY
Décision 41/2016	Tarifs 2017 - Mise à disposition des installations sportives du Stade Delaitre
Décision 42/2016	Tarifs 2017 – Droits de place
Décision 43/2016	Tarifs 2017 – Location de la salle de spectacle du Château Henrion

Décision 01/2017 Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (sécheresse) –
Contestation de l'arrêté ministériel du 16.09.2016 - Signature d'une
convention d'honoraires pour la défense des intérêts de la commune

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire

Thierry HORY